

**Bachelor HES-SO
Arts visuels & Design**

DESCRIPTIF DE MODULE

**Année académique :
2021-2022**

Domaine	Arts visuels, Design
Filière	Bachelor en Arts visuels ou en Design
Titre du module	Modules transversaux - technique
Type de module	Module toutes filières
Code	TECH
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Semestre 2, 3, 4 ou 5
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Pas de prérequis
Langues principales	Français, anglais
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Découvrir le fonctionnement d'outils, d'appareils, de dispositifs ou de logiciels utiles au développement de projets d'art, de cinéma ou de design. L'étudiant-e-x développe son aisance dans l'utilisation de ces outils et en maîtrise petit à petit toutes les fonctionnalités.
Contenu et formes d'enseignement	<p>Les enseignements Transversaux techniques ont lieu le plus souvent sous forme de cours pratiques, comportant une part d'apports théoriques et de nombreux exercices ou petits projets.</p> <p>Certains modules sont de niveau basique et d'autres de niveau avancé.</p> <p>Les contenus et formes d'enseignement de chacun des enseignements Transversaux techniques sont détaillés à chaque semestre sur la plateforme WordPress dédiée : https://head.hesge.ch/inscriptions/</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Les modalités d'évaluation et de validation de chaque enseignement Transversal technique sont décrites sur la plateforme WordPress et/ou précisées par les enseignant-e-x-s lors du premier cours.</p> <p>Les évaluations peuvent être continues et/ou finales.</p> <p>Le soin apporté à la réalisation des travaux évalués de même que l'assiduité peuvent faire partie des critères d'évaluation. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Le module est acquis quand la note est de 4 ou plus, ou quand l'appréciation finale est « acquis ».</p>
Modalités de remédiation	<p>Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5 ou appréciation finale « remédiation »).</p> <p>La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai de trois à quatre semaines après les jurys/examens.</p> <p>Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignant-e-x-s	Changements à chaque semestre.
Responsable du module (par orientation)	Coordination de l'enseignement et enseignant-e-x-s responsables selon les indications se trouvant sur la plateforme des enseignements transversaux.
Descriptif validé le	08.10.2021
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève